



## Référendum national sur la justice : UN SUCCÈS FORMIDABLE



UN FLOT CONTINU DE RÉFÉRENDUMS ARRIVE AU SIÈGE DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE. ALORS QU'UNE DÉLÉGATION DE L'ASSOCIATION EST REÇUE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (VOIR PHOTO CI-CONTRE), DE NOMBREUSES VICTIMES SE JOIGNENT À L'INITIATIVE, LA DERNIÈRE EN DATE N'ÉTANT AUTRE QUE CYNTHIA SARDOU, LA FILLE DE MICHEL SARDOU. LE RÉFÉRENDUM NATIONAL SUR LA JUSTICE REMPORTE UN SUCCÈS AU-DELÀ DE TOUTES LES ESPÉRANCES.

L'Institut pour la Justice compte plus de 14 000 membres à travers la France. Grâce à leur soutien et à leur générosité, l'association a pu toucher en quelques semaines 200 000 foyers de plus, c'est-à-dire près d'un million de personnes. Le but de cette mobilisation ? Envoyer au président Nicolas Sarkozy l'avis d'un maximum de citoyens sur ce que devra contenir une grande réforme de la justice pénale. Car la justice est bien rendue au nom du peuple français. Il est

donc temps de rendre la parole aux citoyens. Jusqu'à présent, on a toujours fait le contraire, en donnant l'initiative aux « experts », aux psychiatres et aux magistrats professionnels, dont les décisions, parfois à l'encontre du plus simple bon sens, peuvent avoir des conséquences mortelles.

En priorité, les membres de l'Institut pour la Justice réclament que les détenus accomplissent la totalité de la peine pour laquelle ils ont été condamnés, que la responsabilité d'un magistrat qui relâche un criminel puisse être engagée quand sa décision a eu pour effet la mise en danger d'autrui et qu'un programme ambitieux de construction de nouvelles prisons soit élaboré.

Ces mesures de simple bon sens constituent le préalable au redressement de notre système judiciaire, ou tout au moins, ce qui doit être fait impérativement et de toute urgence pour protéger les innocents. □

Après une série de scandales de plus en plus graves concernant des criminels récidivistes sciemment remis en liberté, il fallait que les citoyens s'organisent pour réagir. A l'appel de Philippe Schmitt, le père d'Anne-Lorraine, assassinée dans le RER le 25 novembre 2007, des milliers de personnes ont commencé à manifester leur détermination à voir le pays s'engager dans une véritable réforme de la justice. C'est ainsi que Cynthia Sardou a décidé de rejoindre le comité d'orientation de l'Institut pour la Justice. Elle s'est engagée personnellement à soutenir le Référendum national pour la Justice dans une lettre qui sera envoyée prochainement à des milliers d'adresses.

Ce référendum est, à notre connaissance, la plus grande campagne jamais organisée en France sur le système judiciaire. Cette campagne historique n'a démarré qu'en juillet 2008 et, déjà,

### NOTRE CAMPAGNE CONTINUE !

La solidarité qui s'est manifestée autour des parents d'Anne-Lorraine a commencé à s'organiser. Dès qu'ils ont reçu notre courrier, un grand nombre de correspondants, sans s'être concertés, se sont fait les médiateurs efficaces du Référendum sur la Justice. Le bon accueil qu'ils ont presque toujours reçu a dépassé toutes leurs espérances. Chacun peut en faire autant. C'est le phénomène bien connu de la « boule de neige ». Ainsi, grâce à la générosité des membres de l'Institut pour la Justice, une 3e et une 4e vagues de diffusion du Référendum sont en préparation. Ce sont à nouveau plusieurs centaines de milliers de foyers qui vont être contactés, le nombre exact dépendant du montant des dons qui seront collectés. Par ailleurs, au siège de l'Institut, l'équipe prépare en ce moment de nombreuses opérations d'action directe auprès des élus. Dans les mois qui viennent, chacun des membres aura un rôle crucial à jouer pour faire triompher la cause des innocents et des victimes laissées pour compte par la justice. □



# Les résultats du référendum

## DES CHIFFRES QUI PARLENT D'EUX-MÊMES

Dans leur écrasante majorité, les participants au Référendum sur la Justice souhaitent de profondes réformes. Si le gouvernement semble avancer dans le bon sens, un long chemin reste à parcourir.

**N°1 – Etiez-vous au courant que les criminels récidivistes, même les plus dangereux, sont systématiquement remis en liberté avant la fin de leur peine ?**

**oui : 80% non : 20%**

Tout le monde ne le sait pas mais les condamnés accomplissent en moyenne 50% de leur peine, par le jeu des remises de peines automatiques, des libérations conditionnelles et des mises en liberté surveillées.

**N°2 Un criminel condamné à 20 ans de prison devrait-il effectivement y rester 20 ans ?**

**oui : 96% non : 4%**

Résultats écrasants. Nos membres réclament une justice moins laxiste et plus cohérente dans ses pratiques. Lorsqu'un jury populaire se prononce pour une peine de 20 ans de réclusion, il n'est pas normal que l'individu soit relâché au bout de 10 ans.

**N°3 Selon vous, les auteurs de meurtre accompagné de viol, de tortures et d'actes de barbarie doivent-ils être définitivement écartés de la société ?**

**oui : 98% non : 2%**

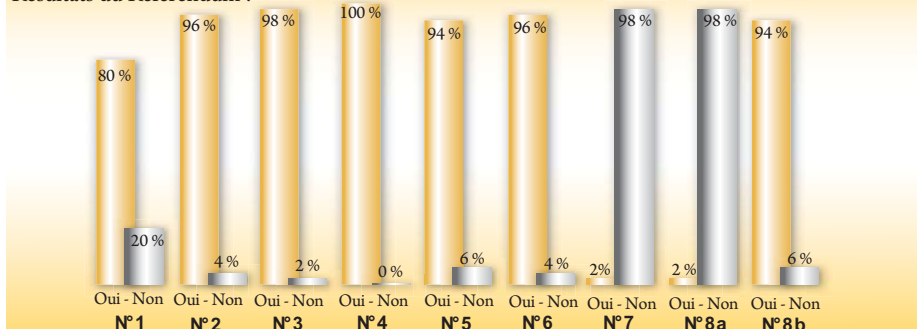
Quasi-unanimité. Presque tous nos membres considèrent qu'il faut rétablir une peine capitale, sous la forme d'un emprisonnement à vie ou d'une perpétuité réelle pour les individus les plus dangereux et les moins réinsérables.

**N°4 Pensez-vous que les autres criminels doivent être soumis, après leur sortie de prison, à une constante évaluation de leur dangerosité ?**

**oui : 100% non : 0%**

Ici, c'est l'évidence qui parle. Une telle

Résultats du Référendum :



mesure nécessite de développer une activité de recherche scientifique afin de définir les critères objectifs de dangerosité en distinguant la dangerosité criminologique de la dangerosité psychiatrique

**N°5 Pensez-vous que la responsabilité d'un magistrat qui relâche un criminel doit pouvoir être engagée, quand sa décision a eu pour effet la mise en danger d'autrui ?**

**oui : 94% non : 6%**

Les résultats sont un peu moins écrasants. Mais pour beaucoup, l'irresponsabilité des magistrats qui remettent en liberté des individus dangereux peut être assimilée à une forme de complicité passive.

**N°6 Dans le cas d'un tueur ou d'un violeur en série, pensez-vous que la peine devrait être proportionnelle au nombre de victimes ? (ce n'est pas le cas actuellement)**

**oui : 96% non : 4%**

Certains pensent que la tradition française de non-confusion des peines ne doit pas être remise en cause. Pourtant la majorité estime qu'elle bénéficie aux accusés, au détriment des victimes.

**N°7 Trouvez-vous justifié qu'un criminel coupable de meurtre accompagné de tortures ou d'actes de barbarie bénéficie d'une peine plus légère à partir du moment où sa victime a plus de 15 ans ?**

**Oui : 2% non : 98%**

Anne-Lorraine avait 23 ans quand elle a été tuée. Condamner son meurtrier à une peine aussi sévère que si elle avait 14 ans ne la fera pas revenir. Mais cela dissuadera sûrement d'autres individus de passer à

l'acte.

**N°8 Selon vous, pour résoudre le problème de la surpopulation dans les prisons, faut-il :**

**a) relâcher un plus grand nombre de criminels et de délinquants avant la fin de leur peine, comme l'a annoncé le ministre de la Justice Rachida Dati le 10 juin 2008 ?**

**oui : 2% non : 98%**

Les membres de l'Institut, quasi unanimement, trouvent choquant et inadmissible qu'on envoie un tel message d'impunité aux malfaiteurs, sous le prétexte de vider les prisons.

**b) construire de nouvelles places de prison ?**

**oui : 94% non : 6%**

La solution à ce problème de surpopulation, la plus humaine et la plus bénéfique pour la société, c'est d'engager un vrai plan de construction de prisons. Le coût de cette mesure sera largement compensé par la baisse du nombre de victimes et le retour à la sécurité. □



Ouverture du courrier, tri, analyse des résultats, réponse aux courriers et aux appels téléphoniques, toute l'équipe se mobilise avec enthousiasme.



# L'Institut pour la Justice reçu au ministère de la justice

Jeudi 28 août 2008, une délégation officielle de l'Institut pour la Justice était reçue au ministère de la Justice, place Vendôme, à Paris.



Damien Theillier et Philippe Schmitt

Amenant avec elle d'imposants cartons contenant plus de 10 000 pétitions à l'attention du Président de la République et du Garde des Sceaux, la délégation de l'association a été reçue par un proche conseiller de Rachida Dati, Fabrice Bellargent, magistrat, conseiller aux affaires pénales.

Pour l'association, il s'agissait de la première occasion de faire entendre ses projets de réforme en haut lieu. Philippe Schmitt, président du comité d'orientation de l'Institut pour la Justice, ainsi que Damien Theillier, membre du comité d'orientation, ont donc pris soin d'exposer en détail les préoccupations des membres de l'association, en particulier telles qu'elles se sont exprimées de façon exemplaire dans le Référendum sur la Justice (voir page 2 de ce bulletin). Pendant près d'une heure, les représentants de l'Institut pour la Justice ont pu échanger avec le conseiller du ministre et ont exprimé le souhait de voir se concrétiser rapidement les demandes exprimées dans le référendum.

Au cours de cette rencontre, la délégation a ainsi déclaré avec force son atta-

chement au principe de l'exécution intégrale des peines de prison, pointant les dérives parfois mortelles du système actuel, quand un magistrat veut "donner sa chance" à un criminel dangereux. Dans toutes les autres catégories de la société, quelqu'un qui se trompe, même de bonne foi, rend des comptes. C'est le cas des industriels, des médecins, des officiers de police et même des élus. Pourquoi la magistrature serait-elle exemptée de toute responsabilité ?

La délégation de l'Institut pour la Justice a également fait valoir que dans les cas où un doute subsiste sur la dangerosité d'un criminel, il faut que le bénéfice du doute profite aux victimes plutôt qu'aux coupables. Elle a enfin exprimé ses réticences quant au projet de créer des peines de prison « hors les murs », ce projet étant non seulement contradictoire dans les termes, mais également très dangereux. : il lance un signal d'impunité aux malfaiteurs alors même qu'il faudrait plus de fermeté. On dit souvent que les criminels auront peur de la Police quand ils auront peur de la Justice. N'y a-t-il pas un fond de vérité dans cet adage ?

## LE DOUTE DOIT BÉNÉFICIER AUX VICTIMES

Apportant son attention à l'ensemble des dossiers portés par la délégation, le conseiller ministériel a également pris bonne note des demandes de l'association relatives aux points suivants :

- abolition des remises de peines automatiques instaurées en 1981 et renforcées par la loi Perben ;
- élaboration d'un programme ambitieux de construction d'hôpitaux psy-

chiatriques spécialisés pour traiter les malades mentaux, dangereux tant pour la société que pour eux-mêmes ;

- allongement du délai de prescription pour les crimes. Actuellement, on ne peut plus engager de poursuite contre un criminel au-delà de dix ans après les faits. Il faut supprimer cette restriction.

Le conseiller de Rachida Dati a reconnu la gravité des faits mais a estimé que le ministère avait pris des

## UN BESOIN URGENT DE RÉFORME

mesures suffisantes pour limiter les risques à l'avenir. La délégation de l'Institut pour la Justice lui a retor-

qué que le manque de confiance de nos concitoyens, voire leur méfiance face à la justice actuelle, à ses lenteurs, à ses dysfonctionnements, parfois même à ce qui peut-être perçu comme un certain « laxisme », révèle au contraire un besoin urgent de réforme.

Certes, la loi sur la rétention de sûreté est un premier pas. Mais il faut encore aller beaucoup plus loin si l'on veut éviter que de nombreuses autres jeunes filles soient encore assassinées dans les trains. Manifestement impressionné par la présence de Philippe Schmitt et des énormes cartons de pétitions de soutien qu'il avait apportés, le conseiller de Rachida Dati a pu mesurer toute la détermination des membres de l'association dans son combat pour une justice digne de ce nom. Il a bien entendu assuré à l'association que son message serait entendu. Quoi qu'il en soit, la pression sur le ministère de la justice ne fera que s'accroître, dans les mois qui viennent, avec la suite du succès du Référendum national sur la Justice. □



## ENTRETIEN AVEC



# Philippe Schmitt

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE SCHMITT,  
PÈRE D'ANNE-LORRAINE, ASSASSINÉE DANS  
LE RER, LE 25 NOVEMBRE 2007  
ET PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORIENTATION  
DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE.

L'actualité, malheureusement, ne manque pas de nous le rappeler : les derniers meurtres et viols d'enfants ou de femmes sont pour la grande majorité le fait de multirécidivistes libérés avant la fin de leur peine.

Anne-Lorraine Schmitt a été assassinée d'une trentaine de coups de couteau par un homme qui avait déjà été condamné pour viol, puis relâché au bout de deux ans. Aujourd'hui, la crainte et le souci de ses parents sont que cet homme puisse être à nouveau libéré au terme d'une fausse peine de prison "à perpétuité", et qu'il puisse faire de nouvelles victimes.

Avec l'Institut pour la Justice, Philippe Schmitt estime avoir un devoir moral d'alerter nos concitoyens. Il ne s'agit pas de vengeance, mais de protéger des vies innocentes, par une réforme de l'institution judiciaire.

**Philippe Schmitt, votre fille Anne-Lorraine, âgée de 24 ans, a été assassinée le 25 novembre dernier dans le RER. Le présumé coupable est un homme qui sortait de prison pour des faits similaires. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

L'instruction suit normalement son cours. Le présumé coupable avait déjà été condamné en 1996 pour viol par la cour d'assises de l'Oise. Il avait été relâché au bout de 2 ans de détention. Le 25 novembre 2007, après avoir été arrêté, il a reconnu les faits. Il raconte avoir agressé Anne-Lorraine pour la violer, en profitant qu'elle était seule dans un train. Il l'aurait poignardée dans un premier temps pour la faire taire parce qu'elle hurlait de peur. Ensuite elle aurait essayé de s'échapper dans le wagon et il l'aurait rattrapée, lui infligeant d'autres coups de couteau. Mais craignant qu'elle ne réchappe et qu'elle puisse le reconnaître, il dit lui-même qu'avant de quitter le train, il lui aurait donné les coups de grâce.

**Pensez-vous qu'il ait cherché à éliminer sa victime, témoin direct de son crime ?**

Cela semble évident. Lors de son premier forfait, cet individu n'avait pas été arrêté tout de suite. Et 8 jours plus tard la victime l'avait reconnu dans un train, ce qui avait permis son arrestation par la brigade ferroviaire. Lui-même a déclaré que, reconnu lors de la première agression, il était bien décidé, par la suite, à ne plus jamais laisser de preuves.

**Ce sont ses propres déclarations ?**

Oui, c'est ce qu'il déclare. Pour son premier viol, il a donc fait deux ans de prison ; puis il a bénéficié d'une remise de peine et a repris le même train, étant susceptible d'y rencontrer sa première victime. Le juge d'application des peines n'avait pas estimé opportun de la prévenir de la remise en liberté de son violeur. Elle pouvait donc à tout moment se retrouver face à lui. C'est effrayant.

**Que disent les experts psychiatres sur le meurtrier présumé ?**

L'expertise psychiatrique a conclu qu'il avait toute sa responsabilité, mais qu'en revanche, contrairement à l'expertise faite lors du premier procès, il était très dangereux.

**Quand aura lieu le procès ?**

On ne sait pas exactement quand aura lieu le procès, d'autant plus que le juge d'instruction qui était en charge de l'affaire a été muté. Il faut donc laisser le temps au nouveau juge d'instruction de reprendre le dossier. Nous attendions la reconstitution pour cet été mais, en raison des retards, elle aura lieu sans doute cet automne.

**Que risque l'assassin s'il est reconnu pleinement coupable ?**

En droit français, il encourt la prison à perpétuité. Mais



vous savez que la perpétuité n'existe plus en France. Actuellement je me pose la question de la durée de peine qu'il va encourir, non pas dans une perspective de vengeance car, quelle que soit la peine, cela ne fera pas revenir Anne-Lorraine. En revanche ce qui m'inquiète c'est que plus tôt il sera libéré, plus tôt il pourra éventuellement commettre de nouveau un crime. Ce qui justifie mon action, ce qui sous-tend le combat que je mène actuellement, c'est que ni mes filles, ni les vôtres, ni mes voisines, ne puissent de nouveau rencontrer cet individu dans un train, dans 10, 15 ou 20 ans. Parce qu'il y a un doute, compte tenu de sa personnalité, et j'aimerais que ce doute bénéficie aux innocents et aux victimes potentielles, non pas à ce criminel.

### **Donc finalement le mot de perpétuité existe mais ne signifie rien ?**

Le terme existe mais c'est une escroquerie intellectuelle. Toutes les peines de perpétuité sont assorties d'une peine de sûreté. D'une manière un peu schématique, c'est la peine de sûreté qui permet de se faire une idée du temps réel de détention pour un condamné à la soi-disant réclusion à perpétuité, sauf lorsqu'il s'agit d'une victime mineure. En effet, la loi Méhaignerie a permis, par exemple, de condamner Fourniret à une peine de réclusion à perpétuité, autrement dit à une peine de prison à « *perpétuité perpétuelle* »... pour reprendre une expression journalistique. On voit bien ici à quelles acrobaties il faut se livrer pour faire en sorte que celui qui a commis l'irréparable puisse être définitivement neutralisé.

### **Pierre Bodein n'a-t-il pas été condamné plusieurs fois à la perpétuité ?**

Oui, et cela ne l'a pas empêché d'être libéré plusieurs fois et donc de violer et de tuer de nouveau plusieurs victimes.

### **Vous faites souvent le constat d'une ignorance complète du grand public sur ces questions.**

Ce qui me frappe, depuis le malheur du 25 novembre, c'est de constater quotidiennement que les Français, toutes catégories sociales confondues, connaissent très mal la procédure pénale, alors que les jugements sont rendus au

nom du peuple français. Aussi, chaque fois que je le peux, je ne manque jamais de faire œuvre de pédagogie au profit de mon entourage, de ma famille, de mes amis. Et je suis effaré du niveau de méconnaissance de la procédure pénale. Je pense que si les français connaissaient mieux cette procédure pénale, ils en accepteraient d'autant moins les lacunes et les insuffisances.

### **Par quoi faudrait-il commencer ?**

Là, je crois qu'il y a un postulat de base qu'il nous faut remettre en cause. L'objectif premier d'une bonne politique pénitentiaire, ce n'est pas la réinsertion des criminels, surtout des plus dangereux, mais la protection des innocents. Je suis totalement convaincu qu'il y a un consensus des Français sur cette approche, et que les politiques doivent en prendre conscience. Ne faut-il pas accepter avec humilité de reconnaître que certains criminels ne peuvent entrer dans une filière de réinsertion, qu'ils doivent au contraire en être radicalement exclus par la voie carcérale ou psychiatrique, dans le but unique de protéger la société ?



Anne-Lorraine Schmitt

A partir du moment où ce postulat de base est accepté, le reste en découle. Une politique pénale qui choisit la réinsertion sans nuance des détenus quel que soit leur passé criminel plutôt que la protection de la société, a toutes les chances d'aboutir à des pratiques judiciaires bancales, elles mêmes génératrices potentielles de conséquences funestes.

**Philippe Schmitt, vous avez choisi, dans votre combat, de rejoindre l'Institut pour la Justice en tant que président du comité d'orientation. Pourriez-vous nous dire quelles sont les actions que vous allez mener dans les mois qui viennent ?**

Nous avons commencé à réunir des personnalités ayant une expertise dans le domaine de la lutte contre les criminels récidivistes : médecins, magistrats, juristes, visiteurs de prison. Ensuite, nous souhaitons établir la liaison avec les autres associations de défense du droit des victimes, les parents, conjoints et enfants de victimes.

Enfin nous allons continuer à diffuser, à grande échelle, le Référendum national sur la Justice, en nous appuyant sur l'important réseau de soutien qui s'est constitué au lendemain de la mort d'Anne-Lorraine. □



# LES MEMBRES DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE ONT LA PAROLE

## UNE SOCIÉTÉ LÂCHE

Monsieur,  
J'ai pleuré en lisant votre lettre... Et pourtant, à bientôt quatre-vingt ans, je suis quelque peu endurci. J'ai pleuré parce que je suis père et grand-père, mais aussi devant la veulerie de notre société qui, au nom d'un pseudo-humanisme, sombre dans la lâcheté. Je pense pour ma part qu'un violeur, dès lors qu'il récidive et a démontré sa dangerosité, s'est coupé définitivement de la société des hommes et doit en conséquence subir une peine maximale. C'est le devoir d'une société civilisée de protéger ses membres de telles bêtes fauves.

*Monsieur Jacques Duchemin,  
50760 Réville*

## UN DRAME ABOMINABLE

Mère de deux enfants, j'avais été bouleversée lorsque j'avais appris par la presse le drame abominable que vous avez traversé. Etant chrétienne et ayant la foi, j'ai également prié pour vous, afin que la Paix revienne dans votre famille. Mais moi, que pouvais-je faire d'autre ?

Quelle n'a pas été ma joie lorsque j'ai reçu le Référendum réalisé par l'Institut pour la Justice, et de lire la lettre qui l'accompagnait et que vous avez signée ! Permettez-moi de vous féliciter pour la justesse du ton que vous employez, la force des mots et la pertinence de cette lettre. Il n'y a pas de haine, ni d'appel à la peur. J'ai été heureuse de voir qu'au silence des Pouvoirs Publics, vous avez répondu par l'intelligence, la dignité et la volonté de faire changer les choses, et vous n'avez pas baissé les bras. Bien au contraire ! Merci pour votre détermination et votre courage.

*Madame Marie-Odile Durrande,  
93100 Montreuil sous Bois*

## DES PEINES RÉDUITES

Les dispositifs mis en place pour diminuer la durée d'incarcération ne se soucient guère de justice. Le motif de leur application est de « réduire la facture ». L'habile discours « droit de l'homme » qui l'accompagne – « réinsertion des détenus », « la perpétuité serait pire que la peine de mort », « la prison, c'est l'école du crime », « le prisonnier doit toujours garder espoir de sortir... », etc., et j'en passe – entretenu par les grands médias recueille malheureusement l'adhésion du grand public. Quant à construire des prisons, vous n'y pensez pas, ce serait suicidaire électoralement parlant ! De suite, vous serez taxé d'être un partisan du tout sécuritaire, digne d'un Etat totalitaire, en somme d'être fasciste. La Justice est pourtant une fonction régaliennne, indispensable pour maintenir l'état de droit.

*M. Fabrice Grimaldi,  
78420 Carrières-sur-Seine*

## SOUTIEN

Vous trouverez ci-joint le Référendum rempli ainsi qu'une modeste contribution [de 150 euros, NDLR] ; c'est le moins que nous puissions faire en souvenir d'Anne-Lorraine, Jeanne-Marie, Julie, Hedwige et tous les autres. Bien à vous.

*M. et Mme Philippe Mabire,  
56400 Auray*

## DÉSÉDUCATION NATIONALE

Il faudrait commencer par reprendre en main la « déséducation nationale », soutenir la police au lieu d'être à l'affût de ses soi-disant « bavures », autoriser le citoyen à se défendre, au lieu de le condamner lorsqu'il sort de sa condition d'agneau de la délinquance que notre société lui réserve, rendre le pouvoir au gouvernement après l'avoir arraché à la rue.

*M. Gérard Morgat, 49000 Angers*

## TROP DE DROITS AUX TUEURS

Un pays qui, depuis 40 ans, donne de plus en plus de Droits aux tueurs et assassins, mais ordonne de plus en plus de devoirs aux futures victimes ne mérite pas le qualificatif de Démocratie. Trop de nos concitoyens vivent dans l'illusion qu'ils échapperont au bourreau en restant coit devant les coups qui frappent les autres. Je vous livre ce constat d'un Libanais musulman après plus de 20 ans de guerre civile : « Trop de tolérance génère la barbarie. »

*Monsieur Jean-Daniel Bédée,  
04000 Digne-les-Bains*

## LE COÛT DE LA DÉLINQUANCE

Il serait bon d'informer la population contribuable de ce que coûte réellement la délinquance dans le moindre détail, de l'école jusqu'à l'entretien des services de justice et de l'administration pénitentiaire.

*M. Charles Gréa, 34400 Lunel*

## ET SI ÇA VOUS ARRIVAIT ?

Je suis moi-même maman de 4 petits enfants. A la sortie du meurtrier d'Anne-Lorraine, ma fille aura 17 ans et pourra le croiser si nous ne faisons rien. Si je puis vous être d'une quelconque aide, vous pouvez me contacter, je me suis permis de transmettre la lettre et le Référendum tout autour de moi.

*Mme Lapacherie, 78000 Versailles*

## FAIRE TRAVAILLER LES CRIMINELS

Condamner les criminels, oui, mais il faudrait surtout les faire travailler au lieu de les enfermer à ne rien faire. Constituer un groupe d'une dizaine encadrés de gendarmes pour nettoyer les forêts qui s'embrasent chaque année, nettoyer les rivières qui sont encombrées de déchets.

*Mme Suzanne Sevrin,  
86400 Champniers*



# Colloque à l'Assemblée nationale : Neutraliser les grands criminels

PHILIPPE SCHMITT ET L'INSTITUT POUR LA JUSTICE  
PARTICIPERONT AU COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE DÉPUTÉ  
JEAN-PAUL GARRAUD À L'ASSEMBLÉE NATIONALE,  
LE VENDREDI 17 OCTOBRE 2008 DE 9H À 18H.

Salle Victor Hugo  
Immeuble Jacques Chaban-Delmas  
101 rue de l'Université,  
75007 Paris

Pour la première fois, notre association pourra faire entendre sa voix au sein même de l'institution chargée d'établir et de voter les lois. Or depuis des années, le Parlement n'a cessé de créer des lois donnant plus de droits aux criminels. A cette occasion, les membres de l'Institut pour la Justice qui participeront au colloque ne manqueront pas d'exprimer aux députés, en particulier à Jean-Paul Garraud, magistrat, député de la Gironde, le souhait des 14 000 membres de l'association, que les victimes soient mieux traitées que leurs agresseurs lors des procès, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas aujourd'hui.



Venez nombreux !

INSCRIPTIONS :

Par courriel :  
jgarraud@assemblee-nationale.fr  
ou répondre à :  
JEAN-PAUL GARRAUD  
101, rue de l'Université  
75007 PARIS  
Tél. : 01 40 63 72 30  
Port. 06 63 04 61 09  
Fax : 01 40 63 78 64

Découvrez le programme complet  
sur notre site :  
[www.institutpourlajustice.com](http://www.institutpourlajustice.com)

## Consultez le site de l'IPJ sur : [www.institutpourlajustice.com](http://www.institutpourlajustice.com)

Internet est devenu  
aujourd'hui un outil capital  
pour communiquer et  
diffuser des idées.  
L'Institut pour la Justice  
analyse les plus graves  
dérives de notre système  
judiciaire, et propose des  
solutions simples pour  
y remédier.

INSTITUT POUR LA JUSTICE  
L'Institut pour la Justice a été créé le 15 avril 2007 à l'initiative d'un groupe de citoyens soucieux de défendre le droit de tous à bénéficier d'un système judiciaire juste et équitable.

"SANS SECURITE, IL N'Y A PAS DE LIBERTE"  
Wilhelm von Humboldt (1767-1835)

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2008

Cynthia Sardou parle de son dernier livre

Le 15 mars 2008, Cynthia Sardou était l'invitée de l'émission Thé ou Café sur France 2. Une Émission présentée et produite par Catherine Ceyrac samedi à 8h50 et dimanche à 7h. Elle présentait son livre : « Faut-il que je sois encore violée ? » Éditions Alphée - Jean Paul Bertrand. (voir notre article)

Philippe Schmitt, Président du Comité d'orientation de l'Institut pour la Justice

Translate

Archives

- 2008 (14)
  - septembre (2)
    - Cynthia Sardou parle de son dernier livre
  - Pierre Bodéoh, le procès en appel d'un multiracial...
  - août (2)
  - juillet (1)
  - juin (7)

- Des articles actualisés chaque jour
- Des témoignages et exemples des dérives de notre système judiciaire
- Des émissions de radio et de télévision à télécharger
- Des articles d'histoire et de philosophie du droit
- N'hésitez pas à le consulter régulièrement et à en parler autour de vous !

### Droit et Liberté

Trimestriel d'information sur la justice  
Éditeur : Institut pour la Justice  
Association déclarée loi de 1901, JO du 26/05/07

57, rue d'Amsterdam - 75008 Paris  
Tél. : 01 40 16 57 63  
[www.institutpourlajustice.com](http://www.institutpourlajustice.com)  
Directeur de la publication : Marie-Laure Jacquemond  
Imprimeur : Mâcon Imprimerie



# L'OUTRAGE DU MOIS

Vous êtes nombreux à nous informer par mail et par courrier des fréquentes dérives de la justice. Dans chaque numéro du bulletin d'information « Droit et liberté », l'Institut pour la Justice sélectionne les 3 pires outrages du mois et vous propose de voter. Donnez-nous votre avis dans le coupon réponse ci-joint. Les résultats du vote seront publiés au prochain numéro.



1

## Le procureur n'avait pas relâché assez vite un détenu en fin de peine

Accusé d'avoir gardé un truand anotoire de la Côte-d'Azur sous les verrous trois jours de trop, le procureur Éric de Montgolfier a été mis en examen pour « détention arbitraire ». Il risque sept ans de prison et 100 000 euros d'amende, plus une interdiction d'exercer toute fonction publique. Les juges d'instruction de Lyon ont décidé, fin août, de renvoyer le procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier, devant le tribunal correctionnel.

**L'avis de l'IPJ :** Certes, les magistrats doivent respecter le Code de procédure pénale. Néanmoins, jamais un magistrat n'a été inquiété, et encore moins mis en examen, pour avoir libéré trop tôt un criminel, et de lui avoir permis de récidiver, éventuellement en violant et en assassinant une personne.

Pour vous, est-ce l'outrage du mois ?

2

## Garde à vue fatale pour le professeur accusé par son élève

Le 17 septembre 2008, un enseignant du collège César-Savart à Saint-Michel (Aisne) reproche à un élève son retard et lui demande son carnet de correspondance. Face au refus du collégien, le professeur le convoque pour un entretien à la fin du cours. En sortant de l'entretien, l'élève se met à accuser le professeur de lui avoir donné « un coup de poing ». Vérité, exagération, invention ? En l'absence de témoins, rien ne permet d'en être sûr. Toujours est-il que les parents de l'élève déposent plainte à la Police, qui procède immédiatement à l'arrestation du professeur. Quelques heures après avoir été relâché, cet homme de 38 ans mettait fin à ses jours.

**L'avis de l'IPJ :** faibles avec les forts, fortes avec les faibles, les forces de l'ordre ont gardé ce professeur 9 heures en garde à vue, soit plus que la plupart des délinquants et criminels.

Pour vous, est-ce l'outrage du mois ?

3

## Les aléas de l'expertise psychiatrique

Un jeune père de famille de 26 ans, incarcéré pour infraction au code de la route, s'est fait égorgé par son codétenu, Sofiane, mercredi 10 septembre 2008, dans une cellule de la maison d'arrêt Bonne-Nouvelle de Rouen. Comment cet homme a-t-il pu se retrouver dans la même cellule qu'un psychopathe présumé meurtrier, accusé d'avoir infligé 50 coups de couteaux à un ancien camarade ? A cause de ses tendances suicidaires, l'administration pénitentiaire a pensé que le psychopathe avait « besoin de compagnie ». L'administration s'est alors mise en quête d'un détenu calme capable de remplir cet office. Idir Touati avait le profil recherché. Le soir même, il était égorgé par Sofiane dans sa cellule.

**L'avis de l'IPJ :** ce crime intervient dix-huit mois après "l'affaire du cannibale", où Thierry Baudry s'est fait tuer et dévorer le poumon par son co-détenu, dans cette même prison de Rouen. Tout comme certains magistrats mettent en péril des citoyens innocents en envoyant vivre au milieu d'eux des criminels dangereux à qui ils souhaitent "donner une chance de se réinsérer socialement", l'administration pénitentiaire se sert des détenus "normaux" pour pacifier, ou tenter de pacifier, les détenus les plus problématiques. Quand le drame, bien prévisible, se produit, il est alors un peu facile d'invoquer un "accident" ou la fatalité...

Pour vous, est-ce l'outrage du mois ?